



TROPHÉE SENIOR DE CRÉCY

Lundi 7 & Mardi 8 Juin 2022

Route de Guérard,
77580, Crécy La Chapelle
info@domainedecrecy.com
Tel : 01.64.75.34.44

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vademecum Sportif 2022 édité par la FFGolf et ceux du R&A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs licenciés FFGolf en 2022 ou d'une Fédération étrangère reconnue, dans la limite d'index fixée par le Comité de l'épreuve.

Licence, certificat médical (ou questionnaire de santé) et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la ffgolf au plus tard à la date de clôture des engagements.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.
Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Le nombre de joueurs maximum autorisé est de 144 dont 33 places minimum réservées aux dames (hors wild cards) et 14 wild cards maximum.

Il faut remplir les conditions de participation suivantes :

- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.
- Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs
- Répondre aux exigences des règles du Statut Amateurs
- Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué. Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs. Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

FORME DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le parcours Vignoly (A. Palmer) du Crécy Golf Club.

Stroke-play 36 trous, 18 trous par jour

1 série Messieurs : index inférieur ou égal à 15 - repères de départ : jaunes

1 série Dames : index inférieur ou égal à 18 - repères de départ : rouges

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 3 Marques Jaunes – Par 74, Slope 136

Dames : Repère 5 Marques Rouges – Par 74, Slope 127

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vadémécum)

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Une journée de reconnaissance en semaine est incluse dans la participation. Il faudra effectuer une réservation auprès de l'accueil **au 01 64 75 34 44** ou info@domainedecrecy.com. Les règles d'entraînement de la FFGolf devront être respectées.

PRIX

Les 3 premiers en brut Messieurs seront récompensés.

Les 3 premières en brut Dames seront récompensées.

En cas d'égalité pour le 1^{er} prix brut à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off trou par trou. Le départage des autres ex aequo se fera sur les scores du tour 2, puis 18, 9, 6, 3 et derniers trous du tour 2.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

La remise des prix aura lieu au restaurant du golf le dernier jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Lundi 9 Mai 2022 : ouverture des inscriptions

Mardi 31 Mai 2022 : date limite d'inscription

Mercredi 1^{er} Juin 2022 : publication de la liste des joueurs retenus

- Adultes : 80 €
- Membres du club : 30 €

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Il sera composé d'un représentant du club, d'un représentant de la Ligue et des arbitres de l'épreuve. Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.